

Le Marché du travail et les politiques de l'emploi (Guadeloupe et Îles du Nord)

En 2009, la situation sur le marché du travail se détériore fortement, accentuant une tendance déjà observée au cours de l'année 2008. Cette année les hommes connaissent une dégradation plus marquée que leurs homologues féminins. Plus encore qu'en 2008, les jeunes et les seniors sont particulièrement touchés. Les 60 000 demandeurs inscrits (toutes catégories de DEFM ABCDE) sont dépassés pour la première fois depuis dix ans.

6 877 contrats aidés ont été signés en Guadeloupe et Îles du Nord en 2009. La grande majorité a été signée dans le secteur non marchand en raison de l'effondrement du secteur marchand. Le CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) est de loin le premier contrat aidé signé sur le territoire.

Fin 2009, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A s'établit à 51 463 en données brutes. Il augmente de 11,6% (5 345 inscrits de plus) par rapport à l'année 2008. Les jeunes et les seniors sont les plus touchés. Leur nombre croît respectivement de 16,3% et 25,3% sur un an. En revanche, les femmes bien que concernées aussi par la hausse voient leur situation se dégrader moins que celle de leurs homologues masculins (+8,6% contre +16,1% pour les hommes sur un an). Une raison probable : la spécialisation sexuée des activités leur est moins défavorable en 2009.

Demandeurs d'emploi de Cat. A

	2008	Evol2008/2007	2009	Evol2009/2008
DEFM A	46 118	3,5%	51 463	11,6%
Femmes	27 543	4,6%	29 905	8,6%
Jeunes -25ans	6 190	7,5%	7 196	16,3%
Seniors 50ans et +	6 360	15,2%	7 972	25,3%

Source : Pôle emploi, traitement Sepes, données brutes

Le constat de forte hausse est le même pour les demandeurs d'emploi de catégories ABC. Fin décembre 2009, le nombre de DEFM ABC s'établit à 57 323 en données brutes. Ce chiffre augmente de 11,3% par rapport à 2008 (5 821 inscrits de plus).

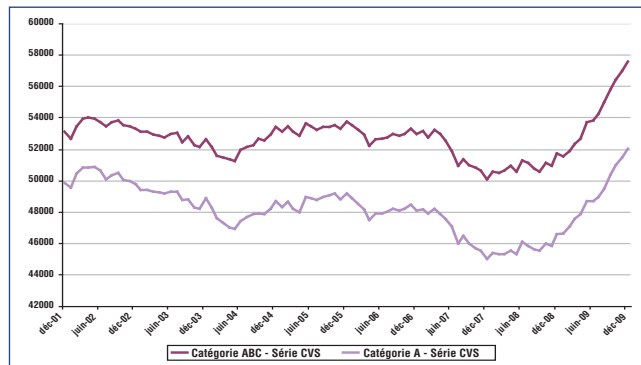
Demandeurs d'emploi de Cat. ABC

	2008	Evol2008/2007	2009	Evol2009/2008
DEFM ABC	51 502	3,2%	57 323	11,3%
Femmes	31 199	4,1%	33 956	8,8%
Jeunes -25ans	6 725	6,6%	7 834	16,5%
Seniors 50ans et +	7 035	15,2%	8 768	24,6%
CLD	25 794	0,2%	28 497	10,5%
Jeunes CLD	1 751	5,3%	1 987	13,5%
Femmes CLD	16 073	1,2%	17 681	10,0%
CLD + 2ans	15 863	1,3%	17 144	8,1%
Travailleurs Handicapés	1 177	0,9%	1 251	6,3%

Source : Pôle emploi, traitement Sepes, données brutes

Pour l'ensemble des catégories (ABCDE), le nombre de 60 733 demandeurs inscrits est atteint pour la première fois depuis dix ans.

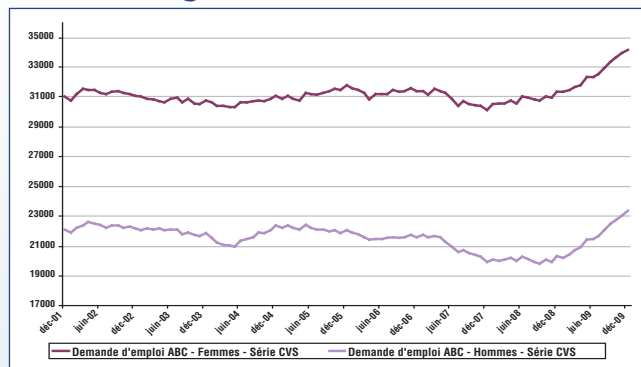
Plus de demandeurs d'emploi en catégories A et ABC à Pôle emploi



Source : Pôle emploi, traitement Sepes

En 2009, la part des femmes dans la DEFM recule de 1,4 point par rapport à 2008 mais demeure encore largement majoritaire.

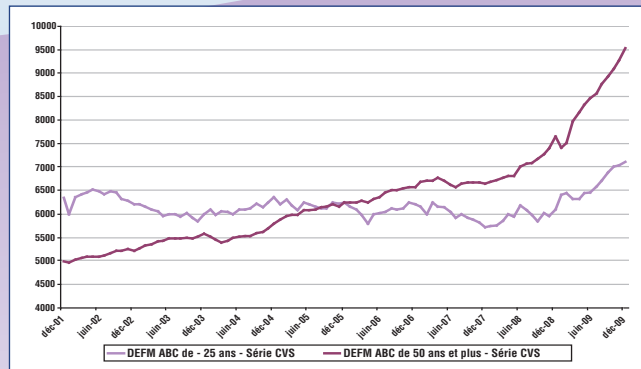
59% des demandeurs d'emploi de catégories ABC sont des femmes



Source : Pôle emploi, traitement Sepes

Ce sont les demandeurs de catégories d'âge « extrêmes » (les plus jeunes et les plus âgés) qui sont les plus pénalisés en 2009, ceux de 25 à 49 ans connaissent une évolution moins mauvaise. Mais l'écart se creuse entre les jeunes de moins de 25 ans et les 50 ans et plus pour lesquels la dégradation est la plus notable.

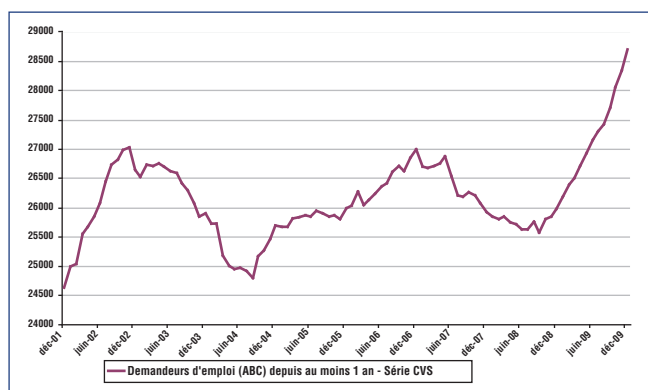
La dégradation s'accélère pour les seniors et les jeunes



Source : Pôle emploi, traitement Sepes

La DEFM de longue durée (CLD), moins touchée que l'ensemble des catégories, augmente pourtant de 10,5% en 2009. La hausse de la demande d'emploi en fin de mois fin 2009 relève pour partie de l'accroissement important des flux d'inscription (l'augmentation des demandeurs d'emploi de moins d'un an d'ancienneté est de 12,1% sur un an). Ce qui tend à maintenir la part de la DEFM de longue durée dans l'ensemble de la DEFM sous la barre des 50% fin 2009.

La demande d'emploi de longue durée augmente fortement mais moins rapidement que l'ensemble



Source : Pôle emploi, traitement Sepes

Structure de la demande d'emploi de Catégorie ABC

	2007	2008	2009
%femmes/defm	60,0%	60,6%	59,2%
%jeunes/defm	12,6%	13,1%	13,7%
%seniors/defm	12,2%	13,7%	15,3%
%CLD/defm	51,6%	50,1%	49,7%
%jeunesCLD/jeunes	26,4%	26,0%	25,4%
%femmesCLD/CLD	61,7%	62,3%	62,0%
%CLD+2ans/CLD	60,8%	61,5%	60,2%
%TH/defm	2,3%	2,3%	2,2%

Source : Pôle emploi, traitement Sepes, données brutes

Structurellement, les spécificités de la DEFM Guadeloupéenne n'ont que peu évolué. Les chômeurs de longue durée (CLD) représentent toujours la moitié de la demande d'emploi bien qu'en léger repli par rapport à 2008. Quel que soit le public considéré (femmes, jeunes, seniors), les CLD sont largement surreprésentés dans la demande d'emploi en comparaison à l'hexagone.

En revanche, depuis 2008, il y a plus de seniors inscrits que de jeunes. Un fait qui se confirme en 2009. En deux ans, la part des seniors a progressé de trois points (plus de 2 663 de 50 ans et + inscrits de plus à Pôle emploi entre 2007 et 2009). Mais surtout, les seniors connaissent une montée ininterrompue depuis plusieurs années.

Les fins de contrats, les missions d'intérim et les premières entrées : principales causes d'inscription identifiées à Pôle emploi

En 2009, le flux des inscriptions à Pôle Emploi s'est élevé à 60 557, en hausse de 6,8%. Le motif pour fin de contrat et de mission d'intérim demeure la première cause d'inscription identifiée à Pôle Emploi et croît de 6,5%. Le motif pour 1ère entrée augmente de 18,4% (en hausse pour la première fois depuis 1999). Le licenciement économique et la reprise d'activité après interruption augmentent fortement respectivement de 20,1% et 35,6% mais concernent des effectifs faibles.

Hausse de 6,8% des inscriptions

MOTIFS D'INSCRIPTION (DEE ABC)	2008	Evol2008/2007	2009	Evol2009/2008
Licenciement écon. + PAP anticipé	1 964	6,3%	2 358	20,1%
Autre licenciement	3 229	-8,1%	3 004	-7,0%
Démission	1 696	-6,8%	1 559	-8,1%
Fin de contrat et de mission d'intérim	10 844	9,5%	11 546	6,5%
Reprise d'activité après interruption	1 813	20,5%	2 458	35,6%
1ère entrée	7 262	-8,2%	8 598	18,4%
Autres cas	29 884	-5,5%	31 034	3,8%
Total	56 692	-2,5%	60 557	6,8%

Source : Pôle emploi, traitement Sepes, données brutes

Faible niveau des sorties à Pôle Emploi

En 2009, les sorties demeurent globalement stables d'une année sur l'autre mais à un niveau relativement faible pour s'établir à 54 806. Les absences au contrôle constituent plus de 7 sorties sur 10 et rendent, de part leur importance, difficile une analyse précise des causes de sortie de Pôle Emploi. Les motifs de sorties sont en baisse pour radiation administrative, arrêt de recherche et reprise d'emploi.

Demandes d'emploi sorties stables

MOTIFS DE SORTIE (DES ABC)	2008	Evol2008/2007	2009	Evol2009/2008
Reprise emploi	6 152	-2,1%	5 172	-15,9%
Entrée en stage	1 211	4,8%	1 610	32,9%
Arrêt de recherche	1 897	-23,3%	1 352	-28,7%
Radiation administrative	869	-33,8%	386	-55,6%
Absence au contrôle	38 077	-11,9%	39 371	3,4%
Changement d'ALE	1 990	5,5%	2 322	16,7%
Autres cas de sortie	4 589	1,7%	4 593	0,1%
Total	54 785	-9,9%	54 806	0,04%

Source : Pôle emploi, traitement Sepes, données brutes

Les offres enregistrées sont en fort repli

En termes d'offres d'emploi recueillies par Pôle emploi, leur nombre chute de 21,0% après le niveau record de 2008. Les principaux contrats sont en diminution sensible (contrat « normal » et contrat aidé). Les contrats en alternance sont en hausse mais ne représentent qu'une petite partie des offres (1,1%).

21% d'offres en moins

Offres d'Emploi Enregistrées	2008	Evol2008/2007	2009	Evol2009/2008
Contrat "normal"	9 168	-9,2%	7 205	-21,4%
Contrat "aidé"	6 023	18,2%	4 395	-27,0%
Contrat en alternance	131	-20,6%	145	10,7%
Autres	964	82,6%	1 114	15,6%
Total	16 286	2,5%	12 859	-21,0%

Source : Pôle emploi, traitement Sepes, données brutes

LES DISPOSITIFS DE L'EMPLOI MIS EN ŒUVRE EN 2009

La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département.

En 2009, le nombre de contrats aidés signés dans le secteur marchand est en baisse de 38% (1 212 contrats de moins) par rapport à l'année précédente après avoir enregistré un recul de 1% entre 2007 et 2008. Tous les contrats sont en repli. La diminution la plus marquée concerne le contrat d'apprentissage (-46% sur un an) suivi du contrat de professionnalisation (-38%) et du CAE Dom (-32%). Le contrat d'apprentissage qui était le premier dispositif en volume du secteur marchand perd sa place au profit du CAE Dom. Il ne représente plus que 31% des contrats contre 35% en 2007. Au total, 1 939 contrats aidés dans le secteur marchand ont été conclus en 2009.

Les contrats du secteur non marchand reculent également de 17% sur un an. Le CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) reste majoritaire avec cinq contrats sur six. Le nombre de CAE diminue de tout de même 4% par rapport à l'année 2008. Le CAV (Contrats d'Avenir) chute encore de 46%, après 25% de baisse en 2008. Le CIA diminue de 60% et retrouve son niveau de 2007. Au total, 4 928 contrats aidés ont été conclus en 2009 dans le secteur non marchand.

Les associations et les communes sont les principales utilisatrices des contrats aidés non marchands, suivies des établissements publics d'enseignement (collèges et Lycées).

Structures d'accueil des bénéficiaires en emploi aidé dans le secteur non marchand

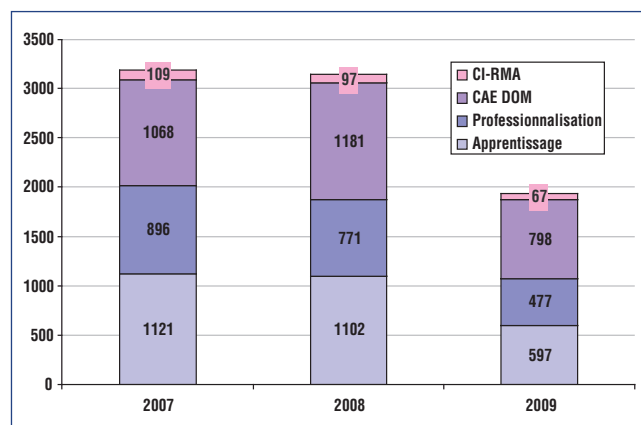
	CAE	CAV	CIA
ASSOCIATION	74%	52%	12%
COMMUNE	12%	7%	88%
ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT	12%	38%	0%
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	2%	4%	0%
TOTAL	100%	100%	100%

Source : ASP (ex-Cnasea)

Les autres mesures de la politique de l'emploi s'adressent en partie aux jeunes et aux bénéficiaires de minimas sociaux créateurs d'entreprises ou d'activités. Le dispositif ACCRE se maintient à un bon niveau tandis que le PIJ Création d'entreprise se replie de moitié. A contrario, le PIJ mobilité atteint son meilleur niveau. Le nombre de jeunes en parcours CIVIS diminue en 2009. A noter le déclin continu du dispositif ARA et l'apparition du dispositif NACRE destiné à accompagner les créateurs d'entreprise.

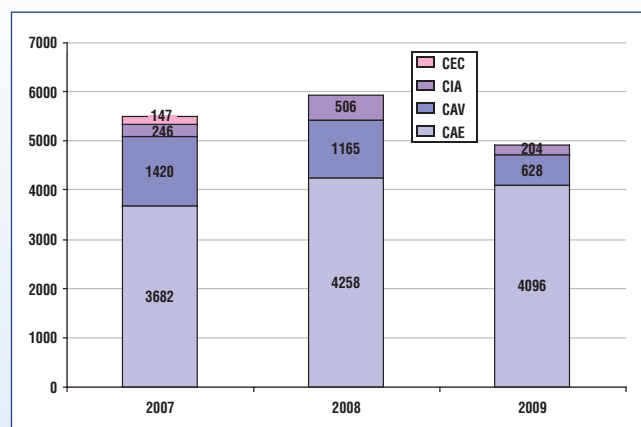
Les contrats conclus en 2009

1 939 contrats dans le secteur marchand



Source : Dares, DTEFP, Mission locale, ASP (ex-Cnasea)

4 928 contrats dans le secteur non marchand



Source : Dares, DTEFP, Mission locale, ASP (ex-Cnasea)

D'autres dispositifs d'aide

Mesures	2007	2008	2009	Evol 2008/2007
ACCRES (Aide au Chômeur Créateur ou Repreneur d'Entreprise)	470	955	923	-3%
NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)			287	-
PIJ (Projet Initiative Jeune) -	285	195	96	-51%
PIJ (Projet Initiative Jeune) - Aide à la Mobilité	777	726	1 111	53%
CIVIS	1 735	2 139	2 001	-6%
Allocation de Retour à l'Activité	231	160	70	-56%

Source : Dares, DTEFP, Mission locale, ASP (ex-Cnasea), Urssaf

DES DISPOSITIFS DE L'EMPLOI, POUR QUEL PUBLIC ?

Le CAE DOM (Contrat d'Accès à l'Emploi)

Les publics concernés sont les demandeurs d'emploi d'au moins un an, les bénéficiaires du RMI et de l'ASS, les travailleurs reconnus handicapés, certains jeunes de 18 à 25 ans non diplômés, les jeunes dont le contrat emploi jeune prend fin avant le 1/01/2008, les demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 50 ans.

Le contrat d'apprentissage

Il s'agit d'un contrat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (voire plus dans certaines conditions) permettant une meilleure insertion professionnelle en alternant des périodes de formation en entreprise et des périodes en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Le contrat de professionnalisation

Ce contrat s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou la réinsertion de ces publics.

Le CI-RMA (Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité)

Ce contrat s'adresse aux personnes percevant un ou plusieurs minima sociaux (RMI, ASS, API, AAH) ou à leurs ayants droit. Les employeurs bénéficiaires relèvent du secteur privé avec quelques restrictions. Ce contrat vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi marchand des bénéficiaires de minima sociaux.

Le CIA (Contrat d'Insertion par l'Activité)

Contrat réservé aux allocataires du RMI et à leurs conjoints.

Le CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)

Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Selon l'arrêté fixé par le Préfet, ce contrat vise l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant au moins 6 mois d'ancienneté d'inscription. Mais également aux demandeurs d'emploi de 50 ans et +, jeunes sans diplôme, personnes en chantiers d'insertion, les sortants de prison.

Le CAV (Contrat d'Avenir)

Le contrat d'avenir s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à l'ANPE pour pouvoir conclure un tel contrat.

Le PIJ (Projet Initiative Jeune)

S'adresse aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois afin de les aider à réaliser un projet professionnel relatif à la création d'entreprise ou à la mobilité.

Le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale)

L'ensemble des mesures ci-dessus sont mobilisables. Il s'agit d'un droit à l'accompagnement vers l'emploi durable pour les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou maximum bac +2 non validé ou qui ont été inscrits comme demandeurs d'emploi de plus de 12 mois au cours des 18 derniers mois.

L'ARA (Allocation de Retour à l'Activité)

Cette allocation s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'Allocation de Parent Isolé (API) et de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS).

L'ACCRES (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise)

C'est une mesure d'appui à l'initiative économique gérée par le ministère en charge de l'Emploi au bénéfice de demandeurs d'emploi, salariés licenciés, jeunes, personnes en difficulté... Ce dispositif vise à faciliter tant la structuration des projets de création ou de reprise d'entreprise que le développement des activités ainsi créées, sous forme individuelle ou en société. L'ACCRES consiste en une exonération de cotisations sociales permettant le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux.

Le NACRE (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise)

Ce dispositif existe depuis le 1er janvier 2009. Il remplace le dispositif EDEN et celui des chèques conseil. Ce nouveau dispositif vise à proposer au porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise l'accès à un ensemble de services d'appui technique financé notamment par l'État, en vue de l'aider à finaliser son projet et d'optimiser le démarrage et le développement de son activité pendant les trois premières années après l'immatriculation de son entreprise. Cet appui technique peut être complété, en tant que de besoin, par l'octroi d'un prêt à taux zéro NACRE conditionné par l'obtention d'un prêt complémentaire (bancaire ou solidaire) et l'engagement de suivre pendant 3 ans un accompagnement au démarrage et au développement. Les bénéficiaires potentiels sont les mêmes que pour l'ACCRES ; s'y ajoutent les personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi, pour lesquelles la création ou la reprise d'entreprise est un moyen d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi.

Définitions des demandeurs d'emploi :

DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

DEFM de catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

DEFM de catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

DEFM de catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)

DEFM de catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;

DEFM de catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

DEE : Demandeurs d'Emploi Enregistrés

DES : Demandeurs d'Emploi Sortis

CLD : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis au moins un an.

ISSN : 1969 - 3060 - Dépôt légal : Avril 2010



DIRECTION : Rue des Archives - Bisdary - Gourbeyre - B.P. 647 - 97109 Basse-Terre Cedex

Téléphone : 0590 80 50 50 - Télécopie : 0590 80 50 00

Bureau de Jarry : Immeuble Raphaël - ZAC de Houelbourg Sud - Lot. n°13 - Z.I. de Jarry - 97122 Baie-Mahault

Téléphone : 0590 83 10 34 - Télécopie : 0590 83 70 75

Bureau de Saint-Martin : 20, rue Galisbay - Marigot - 97150 Saint-Martin

Téléphone : 0590 29 02 25 - Télécopie : 0590 29 18 73

Rédaction SEPEs (Service, Etudes, Prospectives, Evaluation, Statistiques)

Tél. : 05.90.80.50.38 – 05.90.80.50.63 Courriel : dd-971.statistiques@dd-971.travail.gouv.fr